

**REPONSE DE PAUL GIACOBBI  
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME BENOITE MARTELLI**

**AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE »**

**OBJET :**     **Problèmes de réception de la télévision numérique terrestre en Balagne**

Madame la Conseillère,

Vous interpellez le Conseil Exécutif de Corse au sujet des problèmes de réception de la Télévision Numérique Terrestre en Balagne. Comme vous l'avez souligné dans votre intervention, notre collectivité n'est pas directement partie prenante du déploiement de la TNT en Corse, elle a simplement exercée une vigilance active auprès du GIP France Télévision Numérique et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel afin que l'extinction de la télévision analogique et le passage à la télévision numérique en Corse se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Courant 2011, ce basculement a eu lieu dans des conditions relativement favorables, grâce notamment à l'effet tampon des 40% de foyers déjà connectés par le biais de dispositifs de réception satellitaire. Toutefois, notre Collectivité ainsi que d'autres collectivités locales ont été conduites à participer au financement de relais supplémentaires de rediffusion : neufs au total en plus de ceux du CSA.

En dehors des interventions ponctuelles des collectivités locales et de la CTC, le CSA a joué et joue encore un rôle prépondérant dans le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre avec un parc de 1600 émetteurs dont 27 déployés en Corse.

Il porte directement la responsabilité du déploiement de la TNT sur les émetteurs dont il a la charge. A ce titre le CSA met à disposition sur son site Web [www.csa.fr](http://www.csa.fr) un formulaire de signalement que je vous invite à utiliser en cas de problème liés à la TNT.

Concernant plus précisément l'objet de votre question sur les dysfonctionnements de la TNT en Balagne, je vous livre les quelques informations que j'ai pu obtenir en sachant que certaines d'entre elles nous ont été communiquées de façon informelle :

Tout d'abord, la couverture TNT du territoire de la Balagne est assurée par trois émetteurs financés par le CSA : un sur la zone de l'île Rousse situé à Santa Reparata di Balagna, l'autre sur la zone de Calvi situé à Lavatoggio, le troisième sur Calenzana situé à Moncale.

La zone de Corbara est théoriquement couverte par l'émetteur de l'île Rousse situé à Capu Corbinu sur la commune de Santa Reparata di Balagna. Cet émetteur est opéré par la société TowerCast et délivre les multiplex R1 à R8.

Une première cause de dysfonctionnement semble provenir de l'émetteur de Bastia situé à Serra di Pigno. Celui-ci a connu cette année, de nombreux problèmes de diffusion liés à la défaillance d'une liaison entre Ajaccio et Bastia.

Ces défaillances se sont répercutées sur l'émetteur de l'île Rousse car celui-ci reprend son signal à partir de l'émetteur de Bastia. Le CSA est conscient de ces problèmes et semble s'atteler à les résoudre afin qu'ils ne se reproduisent plus ou, tout du moins, qu'ils aient des conséquences plus limitées.

Par ailleurs, sur l'île Rousse, le CSA envisage d'ici la fin de l'année de changer de prestataire de diffusion. Ce changement de prestataire devrait permettre d'améliorer significativement la qualité de la diffusion pour la zone desservie.

Sur la base de ces premières informations, je vous propose d'adresser un courrier au CSA afin de le sensibiliser sur les problèmes récurrents que rencontre la Balagne en matière de réception de la TNT et de connaître précisément les solutions techniques qui seront mises en œuvre pour les résoudre ainsi que l'échéancier retenu.

Je ne manquerais pas de vous tenir informé de la réponse qui nous aura été adressée en espérant que d'ici là les problèmes soient résolus.

Je vous remercie de votre attention.